

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

7 avril 2016

Dossier complet le

7 avril 2016

N° d'enregistrement

2016-002233

1. Intitulé du projet

Défrichement de 4 ha de bois sur la commune de CHATEAU-GARNIER

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CARRIERES IRIBARREN

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

IRIBARREN Bertrand, Directeur

RCS / SIRET

4 2 2 | 8 7 2 | 5 6 4 | 0 0 0 1 4

Forme juridique

Société anonyme

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51 a)	Défrichement soumis à autorisation, portant sur une superficie de plus de 0,5 ha et inférieure à 25 ha (4 ha concernés)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Défrichement de 4 ha de bois, correspondant à une parcelle (AK 39 pour 11 650 m²) et une partie de parcelle (AK 30 pp pour 28 350 m²), occupées majoritairement par du chêne pédonculé, du chêne pubescent, du peuplier tremble, du châtaignier et du frêne.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du défrichement est de permettre l'exploitation d'une carrière de marne

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le défrichement sera réalisé par abattage des arbres à la tronçonneuse, débardage par engin mécanisé puis arrachage des souches. L'enlèvement du bois se fera par le chemin rural dit des Sévaillères.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pour le défrichement, il n'y a pas de phase d'exploitation à proprement parler. L'exploitation correspondra à celle de la marne présente dans le sous-sol au droit des terrains.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le défrichement est soumis à demande d'autorisation au titre du Code forestier. Le projet d'exploitation de carrière relève quant à lui d'une autorisation au titre du Code de l'environnement.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie défrichée	4 ha
Superficie totale du bois dans l'emprise de la demande d'autorisation d'exploitation de carrière	5 ha environ
NB : Les bois qui présentent le plus d'intérêt sur le plan écologique seront conservés en l'état (1 ha environ), de même que les milieux attenants (environ de landes et mare)	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹
Lieu-dit "Sévaillères" Commune de CHATEAU-GARNIER (86350)	Long. <u>0</u> ° <u>27</u> ' <u>26</u> " <u>E</u> Lat. <u>46</u> ° <u>17</u> ' <u>01</u> " <u>N</u>
	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :
	Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
	Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
	Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☒ Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui ☒ Non ☐

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Exploitation d'une carrière de marne

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les parcelles sont occupées par les essences suivantes (par ordre décroissant de fréquence - pourcentage approximatif) : Chêne pédonculé (60%), Chêne pubescent (25%), Peuplier tremble (5%), Châtaignier (5%), Frêne commun (5%). Les autres espèces également présentes sont le Bouleau verruqueux et l'Alisier torminal. La state arbustive est principalement constituée par le Noisetier, le Prunellier et le Nerprun cathartique.

Ces boisements ne font pas actuellement l'objet d'une valorisation sylvicole.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

☐

Non

☒

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

☐

Non

☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La commune de CHATEAU-GARNIER est en zone de répartition des eaux superficielles (arrêté du 30-12-2010). Il n'y a pas de zonage de répartition pour les eaux souterraines.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Pour 4 ha, qui seront compensés par la plantation d'essences et de superficie équivalente
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les habitations les plus proches sont à 900 m environ. NB : les fermes de Villeneuve et de Peublanc ne sont pas habitées et habitables en l'état
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Compte tenu des distances et de la faible durée des travaux, le défrichement ne sera pas source de nuisance.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☒	☐	Le défrichement sera compensé par la plantation d'un boisement d'essences et de superficie équivalente (un boisement compensateur)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

Ce projet de défrichement est le préalable à l'exploitation en carrière des terrains correspondants. Cependant, les suivis effectués dans le cadre de l'exploitation de la carrière actuelle de Barrelière montrent qu'il n'y a pas d'effet particulier au droit des habitations environnantes.

L'exploitation de la carrière continuera avec les mêmes méthodes (extraction hors d'eau, sans rabattement de nappe, avec un engin de chantier, transport du matériau extrait et criblé par bande transporteuse jusqu'au site de stockage de Chez Vergeau) et à la même cadence qu'aujourd'hui.

Il n'y a donc pas lieu de penser qu'il y aura des incidences nouvelles, d'autant que les distances par rapport aux maisons seront plus importantes.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet de défrichement ne nécessite pas d'étude d'impact car :

- la surface concernée est très faible par rapport à celle des boisements environnants,
- les habitats concernés ne sont pas considérés comme présentant un intérêt communautaire,
- il n'y a pas d'espèce faune ou flore sensible ou protégée directement concernée par les travaux envisagés,
- le projet est éloigné de toute zone habitée (900 m minimum),
- sa réalisation n'entraînera aucun risque, nuisance ou pollution et aucun prélèvement en eau.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
Plan parcellaire situant la parcelle (AK 39) et la partie de parcelle (AK 30 pp) concernées - complément du point 4.6	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à **USSON DU POITOU**

le, **1er avril 2016**

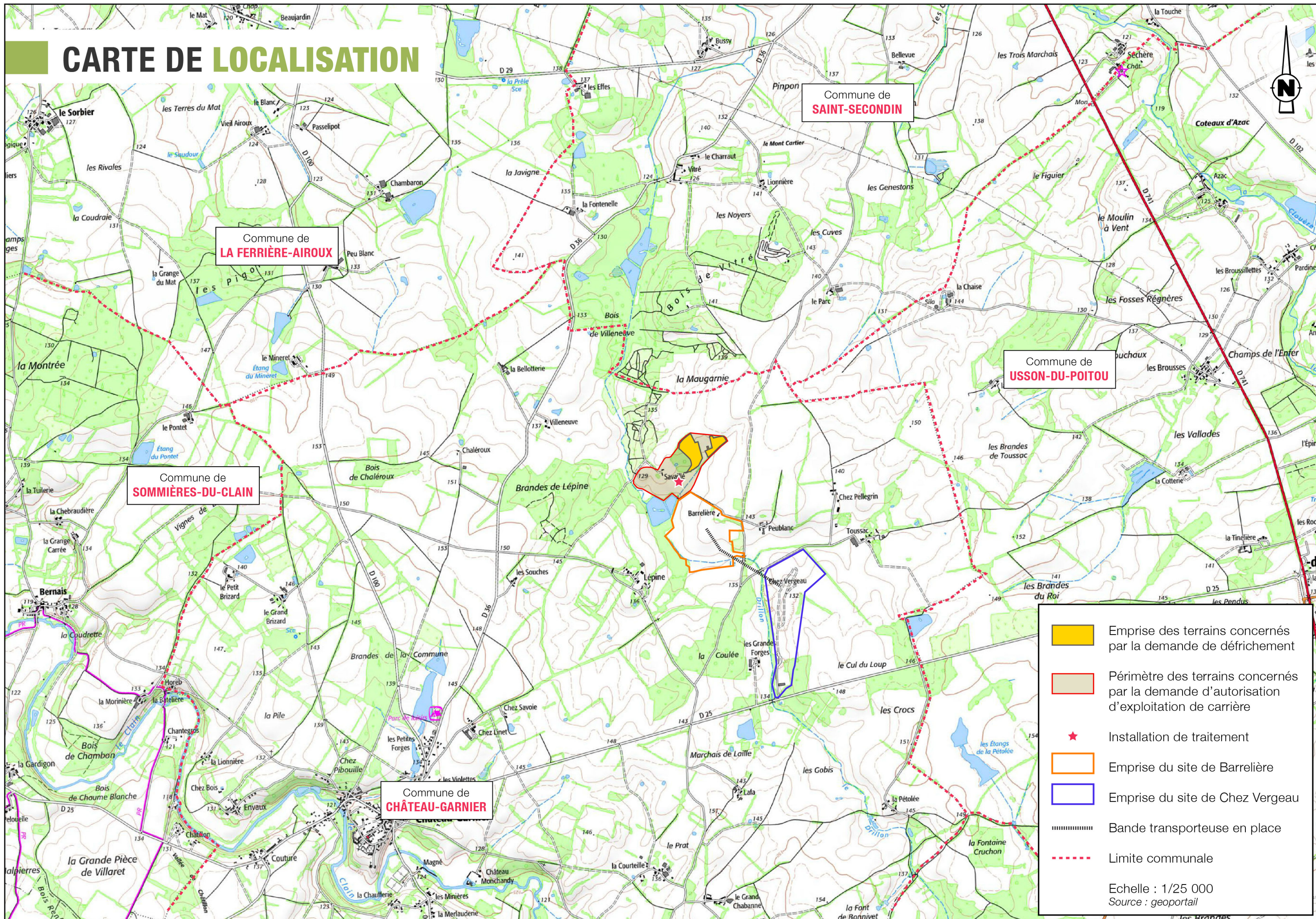
Bertrand IRIBARREN

p.o. J HUET

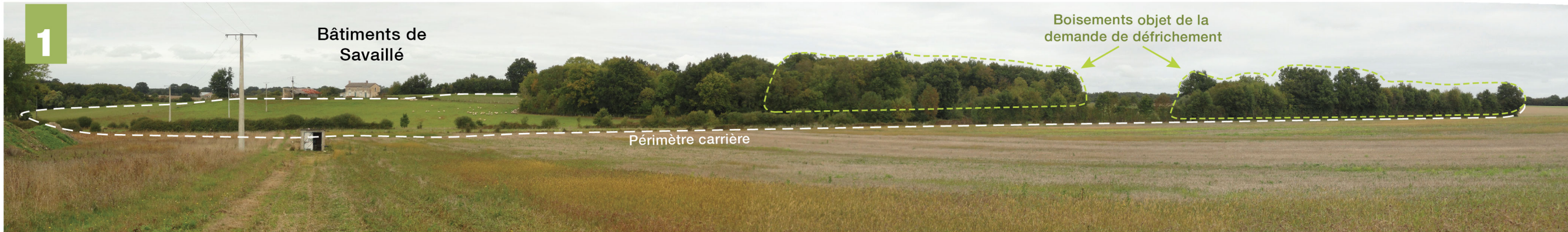
Signature



CARTE DE LOCALISATION



VUES SUR LE SITE



Vue d'ensemble des terrains, depuis le chemin en limite Nord de Barrelière

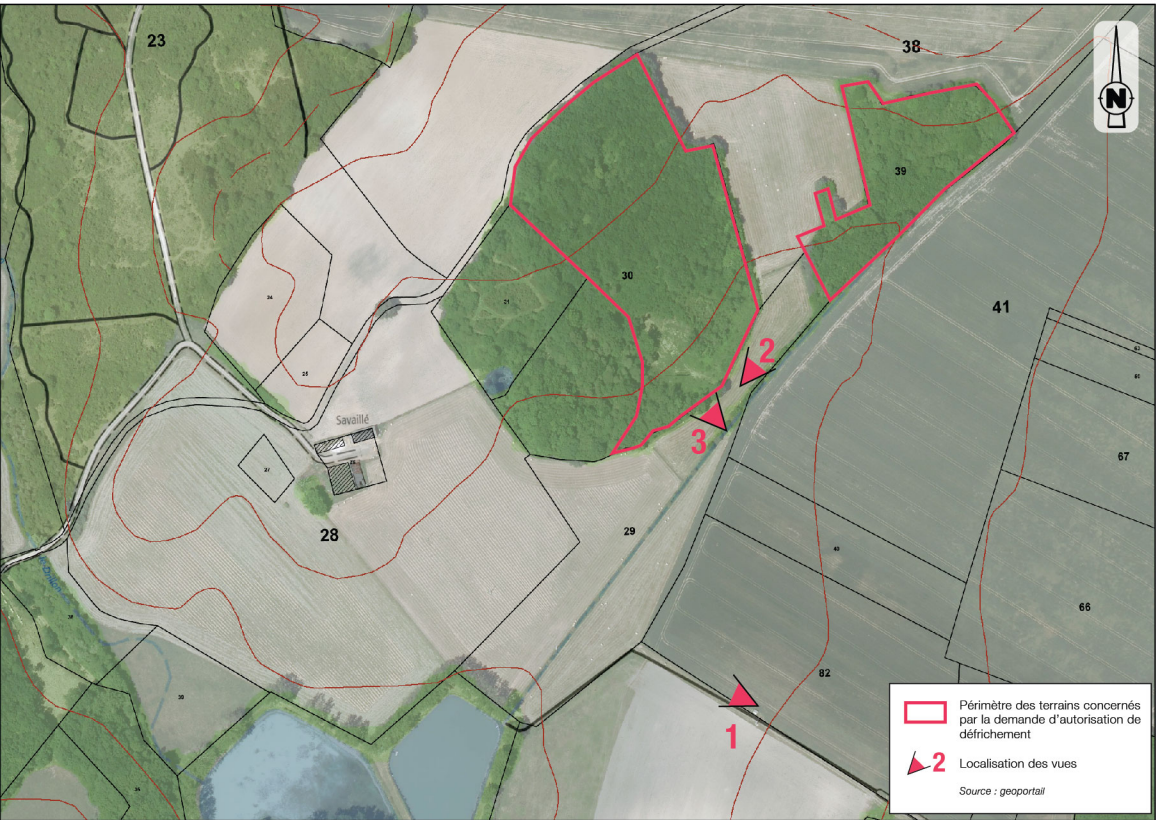


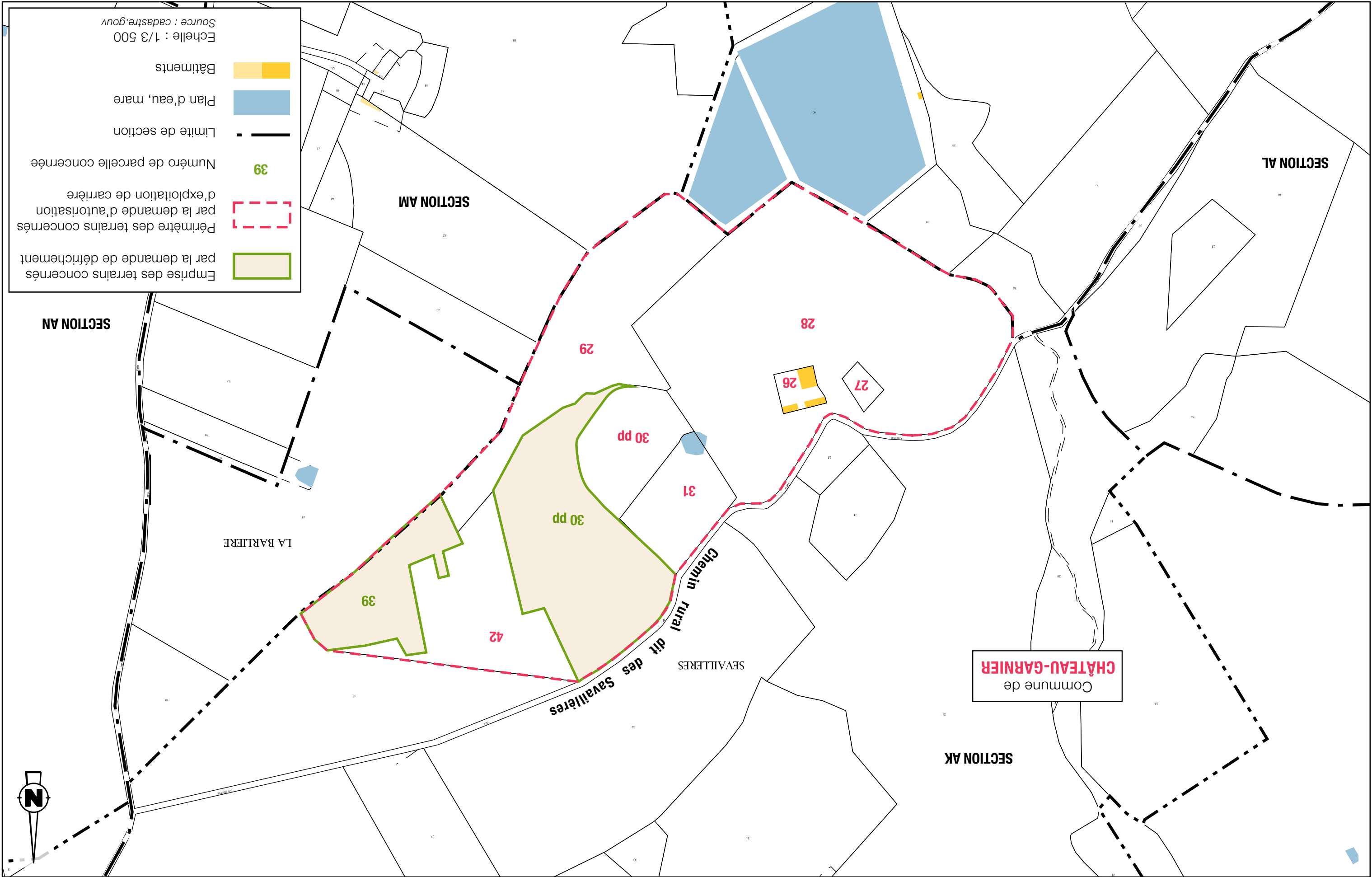
Vue sur la partie Nord des terrains depuis la bordure Est



Vue sur la partie centrale des boisements

LOCALISATION DES VUES







Commune de
CHÂTEAU GARNIER

PLAN DES ABORDS

- Emprise des terrains concernés par la demande de défrichement
- Périmètre des terrains concernés par la demande d'autorisation d'exploitation de carrière
- Limite d'extraction
- Périmètre du site de Barrelière
- Numéro de parcelle concernée par la demande
- Rayon de 300 m
- Bâtiments
- Puits, piézomètre, forage
- Fossé
- Prairie
- Cultures
- Boisement, haie
- Plan d'eau, mare
- Courbe de niveau
- Cote en mNGF
- Réseau électrique

Echelle : 1/2 500

Source : geoportail